

Les portraits de souverains français conservés à l'Hôtel de Ville de Genève

Autor(en): **Weigert, Roger-Armand**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **12 (1934)**

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LES PORTRAITS DE SOUVERAINS FRANÇAIS CONSERVÉS A L'HOTEL DE VILLE DE GENÈVE

Roger-Armand WEIGERT.

UN dimanche de mai 1725, Louis XV, à son petit lever, en présence des Grands Officiers de la Couronne, déclara son mariage avec la princesse royale de Pologne, fille de Stanislas Leszczinski. Quelque trois mois plus tard, le 5 septembre 1725, l'union du Roi de France et de Marie Leszczinska était bénie dans la chapelle du château de Fontainebleau. Selon l'usage, aux divertissements qui, jusque dans les moindres bourgades du royaume, témoignèrent de l'allégresse générale, s'ajoutèrent les fêtes données par les envoyés du souverain à l'étranger.

En homme prudent et conscient des responsabilités inhérentes à sa mission, M. de la Closure, résident de France auprès de la République de Genève, exposa dès le 19 août à son ministre, le programme des « démonstrations de réjouissances », qu'il avait l'intention d'offrir aux Genevois, à l'occasion de l'événement dont s'entretenait l'Europe entière¹. Pour commencer, M. de la Closure projetait de donner un grand repas « a tout le magistrat et aux autres tribunaux de justice, en y mêlant les officiers de cette ville qui servent le Roi dans les régiments suisses et quelques autres personnes distinguées... ». Comme le nombre des convives devait atteindre une soixantaine, M. de la Closure s'était trouvé fort embarrassé, car la maison qu'il habitait s'avérait trop petite pour une aussi grande assemblée.

Heureusement une offre du Magistrat était venu le tirer d'embarras. Le Magistrat, continue-t-il : « veut bien, pour ce jour, me prêter l'usage de la Maison de Ville où il y a de grandes cuisines et de belles salles à manger très spacieuses..... ». A cette exceptionnelle complaisance, ne devaient pas se borner les façons honnêtes du gouvernement de la République. En effet, pour souligner, de son côté, la solennité du jour, le Magistrat se proposait « de faire des salves de toute l'artillerie des remparts, outre

¹ M. de la Closure au Ministre, 19 août 1725. Paris, Archives du Ministère des Affaires étrangères, Genève, Correspondance politique, vol. 39, f° 142 et suiv.

celle qu'il fera conduire sur une plate-forme en terrasse, qui est devant la Maison de Ville, du côté de la face qui regarde les Bastions..... ». Par les soins de M. de la Closure, un bal, également tenu dans les salles de l'Hôtel de ville, devait suivre le repas ¹. Comme l'empressement et la bonne volonté du Magistrat méritaient un remerciement, M. de la Closure pensait à lui envoyer « deux ou trois cents bouteilles de vins de Bourgogne et de Champagne ». Cependant, il était un autre présent, qui, plus que des bouteilles, fussent-elles remplies de vins de Bourgogne ou de Champagne, semblait devoir provoquer la satisfaction du Conseil. Il s'agissait des « portraits du Roi et de la Reine en grand avec de beaux cadres... » Une telle faveur, assurément, constituerait « un agréable retour de la part du Roi, qui serait regardé et reçu avec une respectueuse et vive reconnaissance comme un témoignage sensible de sa bienveillance royale..... Ces deux portraits de Leurs Majestés seraient placés dans une espèce de Salle qui joint celle du Conseil des 200, où sont quelques autres portraits de Rois, Reines et autres Princes qui leur ont été envoyés aussi en signe de bienveillance ».

Le 28 août², le ministre³, répondit à M. de la Closure: « Je compte que le Roy leur fera dans quelque temps [à Messieurs de Genève] l'honneur de leur envoyer, ainsi que vous le proposez, son portrait et celui de la Reine, néanmoins, n'en parlez pas jusqu'à ce que je vous marque que vous le pouvez. »

Les secrètes espérances des Genevois paraissaient, par conséquent, devoir être comblées à un moment relativement proche. Le sort, toutefois, allait mettre leur patience à une dure épreuve. En 1729, ils étaient encore à attendre le portrait du Roi. Quant à celui de la Reine ils ne devaient plus en entendre officiellement parler.

Presque quatre ans, jour par jour, après le mariage de Louis XV, un dauphin naissait à Versailles, le 4 septembre 1729. Comme elle devait le faire de nouveau, lors de la naissance du duc de Bourgogne, en 1751 ⁴, la République de Genève voulut s'associer à la joie du royaume de France. Une illumination générale de la ville fut organisée le 3 octobre, jour où commençaient les « vacances pour les vendanges..... ». Afin d'en rehausser l'éclat, « le Magistrat avait décerné une commission de 5 syndics et de 2 conseillers, tant pour l'ordonnance des illuminations que pour tous les autres préparatifs et dispositions nécessaires..... » ⁵. De plus, quatre « fils de famille » furent nommés pour veiller à « la décoration de l'intérieur des salles » de l'Hôtel de Ville, où M. de la Closure devait donner un repas « aux personnes de distinction ». La pluie

¹ Genève ne possédant pas d'artificier et M. de la Closure ne disposant que d'un crédit de 1600 livres, il lui fallut renoncer à un feu d'artifice et se contenter de faire couler devant sa maison des fontaines alimentées par les « meilleurs crus du pays ».

² Le ministre à M. de la Closure, 28 août 1725. Arch. du Min. des Aff. étr., Corr. polit. Genève, vol. 39, f^o 147.

³ Ou plus vraisemblablement le comte de Morville, secrétaire d'Etat.

⁴ Voir DU BOIS-MELLY, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*, Genève-Bâle, 1882, in-8^o, p. 294-297; relation des fêtes de 1751, d'après la *Gazette d'Amsterdam*.

⁵ M. de la Closure au Ministre, 10 octobre 1729. Arch. du Min. des Aff. étr., Corresp. polit. Genève, vol. 44, f^o 308 et suiv.

faillit compromettre l'ordonnance de la fête. Par bonheur, elle cessa en temps opportun et l'on put achever les préparatifs nécessaires.

Le soir venu, M. de la Closure parcourut les principales rues de Genève en compagnie du Magistrat, afin de « donner une sorte de satisfaction au peuple ». Ravi de cette attention, le remerciement du peuple ne fut pas long à se faire attendre et presque aussitôt le Résident de France eut, à son tour, la satisfaction d'entendre acclamer le Roi, son Maître. Son enthousiasme renaissant en même temps que ses souvenirs, M. de la Closure, en rendant compte au ministre de sa journée, assura n'avoir jamais contemplé au cours de ses voyages « d'illuminations aussi complètes, où il y eut autant de goût, autant d'intelligence et une variété aussi agréable ». Malheureusement un danger menaçait les effets moraux de cette belle soirée. Malgré des assurances, renouvelées plusieurs semaines auparavant, le portrait promis après le mariage du Roi se trouvait « encore à arriver ». L'incident commençait à être d'autant plus fâcheux, que le « Magistrat... prévenu par tant d'endroits sur ce grand et précieux présent..... » pouvait, s'il ne l'était déjà, se montrer « surpris d'un pareil retardement »¹. Les craintes de M. de la Closure étaient justifiées. Désirant exactement savoir ce qu'il advenait de ce portrait, sans cesse annoncé et n'arrivant jamais, le Conseil perdant patience, avait prié Pierre Mussard, envoyé extraordinaire de la République à Paris, de se livrer à une discrète enquête. La réponse fut celle qu'il était facile de prévoir. Le portrait n'avait pas encore quitté l'atelier du peintre².

Néanmoins, il semblait réellement en état d'être envoyé³. Le Conseil commençait à se féliciter de son arrivée prochaine. Sa satisfaction dut augmenter en apprenant qu'il s'agissait d'une excellente toile d'après Jean-Baptiste Van Loo.

Sur ces entrefaites, fatigué, malade, le miniaturiste Jacques-Antoine Arlaud abandonna Paris, où il avait connu la renommée et regagna sa ville natale. On le mit au courant. A la surprise, puis à la confusion générale, Arlaud, loin de s'associer à la joie du Magistrat et des Syndics, se mit à protester de la belle sorte. Comment, c'était le portrait de Sa Majesté par Van Loo que l'on entendait offrir à

¹ M. de la Closure au Ministre, 10 octobre 1729. Arch. du Min. des Aff. étr., Corr. polit. Genève, vol. 44, f° 308 et suiv.

² Le Conseil à M. Mussard, 14 novembre 1729. Genève, Archives d'Etat. Registres et Correspondance du Conseil, CL 71, f° 283: « Nous sommes à présent au fait sur le portrait du Roy: ... Suivant même ce qu'on nous en avoit dit *il y a plus d'une année qu'il devoit estre parti de Paris* et qu'il étoit en route.... Nous voyons par ce que vous nous en marquez ... qu'il n'est point sorti de Paris.... » Cette lettre et surtout la lettre de M. de la Closure que l'on a résumée ci-dessus infirment nettement la notice publiée dans l'*Annuaire Indicateur de la République et du Canton de Genève pour l'année 1859*. Selon cette notice (p. 442), le portrait de Louis XV « ... fut demandé par M. Mussard, envoyé à Paris, en 1729, au sujet des difficultés relatives au pays de Gex et chargé ensuite de complimenter le Roi sur la naissance d'un dauphin.... »

³ Le Ministre à M. de la Closure, 19 novembre 1729. Arch. des Aff. étr., Corr. polit. Genève, vol. 44, f° 351. « ... Je me suis informé de ce qui a pu causer le retardement de l'envoi du portrait que S. M. a destiné à Mrs de Genève ... ce portrait est prêt d'être envoyé. »

Genève et le Conseil se flattait de le recevoir ! C'était là une chose insupportable, car tout le monde le savait, il n'existait qu'un bon portrait du roi de France, celui que son excellent ami M. Rigaud achevait à cette heure ¹. Aussitôt convaincu, la joie du Magistrat céda au violent désir d'obtenir ce merveilleux portrait et à la crainte de voir rejeter sa demande. Un plan de campagne fut dressé. Pour commencer, dûment stylé, M. de la Closure écrivit au ministre le 13 novembre, le suppliant d'agréer l'observation qu'il avait la liberté de lui faire. Son ardeur à le convaincre était telle qu'il n'hésita pas à lui sacrifier la clarté de sa lettre. Comme le Roi était figuré par M. Rigaud en costume de sacre « cet habit de cérémonie, dit-il, conviendrait, ce semble, beaucoup mieux au sujet, s'agissant d'une république, quoique pourtant dans le fonds, sous quelque figure qu'on puisse représenter sa sacrée personne l'idée respectable s'y trouve toujours également, mais la représentation par rapport au lieu où le portrait est destiné, serait, ce semble, moins assorti ² ». De son côté, le Conseil ne demeurait pas inactif. Dès le 14 novembre, il fit écrire à Pierre Mussard. ³ Ne comprenant pas ou ne voulant pas comprendre qu'il était trop tard, ses lettres allaient se succéder jusqu'au 27 janvier 1730 ⁴. Devant le résultat négatif des démarches entreprises par Pierre Mussard, il lui fallut abandonner tout espoir et faire bonne figure aux circonstances ⁵. Entre temps, en effet, la caisse renfermant le portrait avait quitté Paris, puisque, le 10 février, elle se trouvait déjà à Lyon ⁶.

Le 3 mars, M. de la Closure avait enfin la satisfaction de présenter au Conseil, le portrait de son Roi. Dix jours après, les Syndics faisaient partir deux lettres de remerciement. L'une pour Sa Majesté en personne ⁷, l'autre destinée à M. de Chauvelin, garde des Sceaux, ministre des Affaires Etrangères ⁸.

¹ Terminé en 1730. Au Musée de Versailles. Voir Lt-colonel MAUMENÉ et le comte L. D'HARCOURT, *Iconographie des Rois de France*, II^e partie, Paris, 1931, in-8^o, p. 319-320, n^o 78 et pl. XXV.

² M. de la Closure au Ministre, 13 novembre 1729. Arch. du Min. des Aff. étr., Genève, Corr. polit., vol. 44, f^o 354. v^o « ... M. Arlaud, peintre en miniature assez célèbre de cette ville ... a dit que M. Rigaud ... etc., etc. » M. de la Closure ajoute à sa lettre que « le portrait de S. M. par Van Loo, devait être envoyé à Genève ... peu de temps après le mariage du Roi... » Ce « peu de temps » paraît en réalité avoir été de deux ans, puisque le portrait dont il est question ne fut commandé à Van Loo qu'en 1727 (cf. F. ENGERAND, *Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du Roi au XVIII^e siècle (1709-1792)*, Paris, 1900, in-8^o, p. 469-471.

³ Genève, Arch. d'Etat. Lettres du Conseil, CL. 71, 14 novembre 1729, f^o 285.

⁴ Ibid., CL. 71, 16 novembre 1729, f^o 286; 29 novembre 1729, f^o 287; 31 décembre 1729, f^o 291, 6 janvier 1730, f^o 292.

⁵ Ibid., CL. 71, 27 janvier 1730, f^o 295. « ... Je crois qu'on ne pourroit plus insister de bonne grace à souhaiter celui de M. Rigaud. »

⁶ Ibid., CL. 71, 10 février 1730, f^o 296. « ... Nous savons que le portrait du Roi, dont on veut nous honorer, est à Lion, mais il ne sera pas sitôt ici, parce qu'on lui fait remonter le Rhosne jusqu'à Seysel, de crainte sans doute qu'il y eut quelque chose de déranger en prenant une autre route... »

⁷ Arch. du Min. des Aff. étr., Corr. polit. Genève, vol. 45, f^o 68. Voir la lettre adressée à Louis XV, ci-dessous, documents (n^o 1).

⁸ Genève, Arch. d'Etat, Reg. et Corr. du Conseil. A l'égard de M. de la Ferre qui s'était occupé de la commande du portrait, le Conseil donna « ordre d'expédier une caisse de six douzaines d'eau cordiale ».



1



2



3



4

Pl. XVII. — 1. Marie Leszczyńska, reine de France, d'après J.-B. van Loo. Genève. Hôtel de Ville. — 2. Marie Leszczyńska, reine de France, par N. de Larmessin, d'après J.-B. van Loo. Paris. Cabinet des Estampes. — 3. Louis XVI, roi de France, d'après Callet. Genève. Hôtel de Ville. — 4. Louis XV, roi de France, d'après J.-B. van Loo. Genève. Hôtel de Ville.

Commandé à Jean-Baptiste Van Loo, en 1727, le portrait de Louis XV offert à la République de Genève, compte parmi les plus connus du monarque ¹ (*pl. XVII, 4*). Debout, tourné vers la gauche, le Roi est vêtu d'un habit de couleur jaune aux parements de velours rouge brodé, doublé d'une fourrure tigrée. Une cuirasse, sur laquelle est posée le cordon du Saint-Esprit, protège sa poitrine. La taille ceinte d'une souple écharpe blanche, l'épée au côté, la main gauche sur la hanche, la droite reposant sur le bâton de commandement fleurdelisé, il regarde fièrement le spectateur. On remarque, disposés sur une table, la couronne royale, le sceptre et un casque empanaché, au cimier constitué par un dragon menaçant. Entre autres variantes aux répliques habituellement rencontrées, l'exemplaire de Genève montre le manteau bleu aux fleurs de lis d'or que l'on ne rencontre pas toujours.

* * *

En pendant au portrait de Louis XV disposé on a accroché à l'Hôtel de Ville de Genève, un portrait de Marie Leszczinska (*pl. XVII, 1*). Selon le cartel placé sur le cadre, il aurait été « Donné par la Reine à la République de Genève en 1747 ». Plus précise encore une notice publiée dans l'*Annuaire-Indicateur Officiel et du Canton de Genève pour l'Année 1859*, déclare (p. 442-443) que : « ce portrait fut demandé aussi par M. Mussard à la Reine dans une de ses audiences, mais il paraît n'avoir été envoyé que beaucoup plus tard en 1747, par M. de la Closure, qui, quoique n'étant plus Résident, montrait à Genève beaucoup d'affection ». Sans prêter attention à l'adverbe souligné à dessein, qu'un simple appel aux documents publiés au cours des pages précédentes suffirait à infirmer, admettons momentanément que ces données sont justifiées. Dans ces conditions, comment explique-t-on que ni les Archives d'Etat à Genève, ni les Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris, ne possèdent d'indications relatives à un remerciement de la République de Genève à Marie Leszczinska ? Certes, on pourrait admettre à la rigueur, malgré les délicats problèmes d'étiquette posés, que Pierre Mussard ait réellement demandé un portrait à la Reine. Mais ceci établi, il resterait à démontrer que le portrait fut envoyé et que c'est bien celui que l'on voit actuellement à l'Hôtel de Ville. Or ce sont là des précisions bien difficiles à fournir. Malgré tout, afin de pouvoir apporter une solution pratique à la question, il a paru nécessaire de rechercher la source de la notice publiée en 1859. Supposant qu'elle figurait dans les Registres du Conseil, nous entreprîmes leur dépouillement pour l'année 1747. Presque tout de suite, nous lisions à la date du 12 août

¹ Le Lt-Colonel MAUMENÉ et le Comte L. D'HARCOURT, *Iconographie des Rois de France*, ouv. cité p. 312-315, n° 48-57. Selon une note que nous avons trouvée aux Archives nationales, l'original de Van Loo se trouvait en 1747 « entre les mains de M. le duc de Gesvres comme 1^{er} gentilhomme de la Chambre ». Archives nationales, 0¹* 1074, Direction des Bâtiments. — Bons du Roi (Dons de portraits du Roi et de la famille royale), pièce I (26 mai 1747).

(fol. 270) ce qui suit: ¹ « M. le Premier a rapporté qu'il avait eu la visite du S^r Abbé Arnaud lequel lui a dit venir par ordre de M. de la Closure pour luy remettre les portraits du feu Roi ² et de la Reine qu'il a prié la Seigneurie d'agréer pour estre placé à la Bibliothèque ». Le passage est clair et l'on n'y distingue aucun mot pouvant provoquer une équivoque. Il apparaît effectivement comme hors de doute, que les portraits remis par l'abbé Arnaud à « M. le Premier » de « la part » de M. de la Closure ne purent l'être qu'à titre strictement personnel. En dépit de l'affection qu'il pouvait porter à Genève ³, M. de la Closure, du jour, en 1739, où il avait quitté son poste de Résident, n'était plus qualifié pour transmettre un don de la Reine de France au Gouvernement de la République de Genève. Le successeur de M. de la Closure, M. de Champeaux, dont les « prétentions vaniteuses » ⁴ étaient extrêmes, n'eut certes pas manqué, si le fait avait eu lieu, d'en prendre de l'humeur et d'en parler, même indirectement, au ministre. Les vérifications opérées dans sa correspondance ont prouvé qu'elle est muette sur ce point. Comment, en outre, hésiter sur l'origine privée du don, quand on constate, par surcroît, que l'abbé Arnaud se présenta à « M. le Premier » en mandataire du seul M. de la Closure. Ces diverses considérations paraissant suffisamment convaincantes par elles-mêmes et par les suggestions qu'elles entraînent, on croit inutile de poursuivre la fastidieuse énumération des autres circonstances, qui, toutes, s'opposent avec force à l'hypothèse d'un présent officiel ⁵. C'est pourquoi, il semble possible d'écrire, que si le portrait de Marie Leszczinska, actuellement conservé à l'Hôtel de Ville de Genève est bien, comme on a tout lieu de le croire, le portrait de Marie Leszczinska donné par M. de la Closure en 1747, la Reine fut absolument étrangère à son envoi.

Dans une lettre, datée de 1729 ⁶, M. de la Closure parle d'un portrait de Marie Leszczinska alors dans sa maison de Genève. Ce portrait devait lui appartenir et peut-être, est-ce, tout simplement celui qu'il fut amené à offrir au Conseil.

¹ Genève, Archives d'Etat.

² Le « feu Roi », Louis XIV par conséquent.

³ Où il vécut trente-neuf ans. M. de la Closure arriva à Genève en 1700. Un régal lui fut offert par le Magistrat, peu après, le 10 septembre 1700 (cf. DU BOIS-MELLY, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*, Genève-Bâle, 1882, in-16, p. 241-244.) Il quitta son poste au cours de l'année 1739. En 1747, âgé de quatre-vingt-cinq ans, il sollicita du ministre une gratification pour l'aider à finir de payer ses dettes. Un refus fut opposé à sa demande. On trouvera certainement sur lui des renseignements plus complets dans l'ouvrage de LORDET, qu'il ne nous a pas été possible de consulter à Paris: *Histoire des résidents de France à Genève (1679-1798)*, Genève, 1854, in-4°.

⁴ DU BOIS-MELLY, ouv. cité, p. 247-248.

⁵ Ainsi, par exemple, on remarquera que lorsque la République de Genève demanda, en 1785, le portrait de Louis XVI, elle se basa sur le précédent du portrait de Louis XV pour appuyer sa demande. Il est probable qu'elle n'eût pas hésité s'il avait existé de se baser sur l'octroi d'un portrait de Marie Leszczinska pour obtenir celui de Marie-Antoinette.

⁶ M. de la Closure au Ministre, 11 octobre 1729. Arch. Min. des Aff. étr., corr. polit. Genève, vol. 44, f° 314. (A propos des illuminations pour la naissance du dauphin) «... j'exposai les deux tableaux du Roy et de la Reine que j'ai dans toute leur grandeur avec leurs cadres dorés d'une assez belle sculpture ».

Quelque soit, au reste, la provenance du portrait de la Reine de France en possession de l'Hôtel de Ville de Genève, sa valeur iconographique et artistique mérite une mention spéciale. Réplique au genou d'un portrait en pied de Marie Leszczinska par Jean-Baptiste Van Loo¹, dont on ne connaissait plus aucun spécimen, il permet de substituer une image précise, aux nombreuses gravures de vulgarisation, qui avec plus ou moins de fidélité, nous avaient transmis l'aspect de l'original² (*pl. XVII, 2*). Approximativement peint entre 1725 et 1730³, c'est une excellente effigie d'apparat de cette princesse, que le coup de théâtre de son mariage ne changea guère et qui sut demeurer « bonne et douce ». « Point jolie, sans être désagréable », comme l'a vue l'avocat Barbier, à un moment certainement proche de celui où Van Loo la peignait, elle est debout, en costume de cour, d'une couleur marron tirant sur le violet, tout semé de fleurs de lis d'or, garni de bandes de fourrure d'hermine, au corps de robe extrêmement orné et paré de saphirs, de perles ou de rubis. Le manteau royal aux épaules, des bracelets de perles fines, ornés de miniatures aux poignets, elle touche de la main gauche la couronne posée sur un coussin également fleurdelisé.

* * *

Contrairement à ce qui se produisit pour le portrait de Louis XV, le don du portrait de Louis XVI, qui lui fait face, est en étroite relation avec l'histoire locale de Genève.

On ne pense pas qu'il soit utile de rappeler ici les événements de 1782, pour expliquer les motifs qui déterminèrent l'occupation de Genève par les troupes des rois de France et de Sardaigne, ainsi que par les soldats bernois. Le calme revenu, les Coalisés, plusieurs mois après la publication de l'Edit de Pacification, regagnèrent leurs pays respectifs. L'année suivante, la République de Genève envoya une délégation en France, afin de remercier Louis XVI de sa médiation. Peu après, une lettre adressée par le Conseil à M. des Arts, « Seigneur conseiller de la République de Genève à Paris », lui fit part du désir exprimé par ses membres « de posséder le portrait d'un monarque à qui nous devons, non seulement l'état prospère, mais l'existence de notre République »⁴. Afin de renforcer la demande, le précédent du

¹ Jean-Baptiste Van Loo (1684-1745). On sait que son frère Carle peignit un portrait de Marie Leszczinska exposé au salon de 1747 (au musée du Louvre), dont la tête a été faite d'après le pastel de La Tour.

² Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, N 2 et N 3. La principale et la plus fine de ces pièces est l'œuvre de Nicolas II de Larmessin.

³ Après le portrait fait par J.-B. van Loo, dans la manière de Santerre, vers 1725 (au musée de Versailles et au Louvre, Coll. Schlichting) et avant le portrait de la Reine et du Dauphin peint par A. Belle, vers le début de l'année 1730 (au musée de Versailles).

⁴ Genève, Arch. d'Etat, Lettres du Conseil, CL. 96, f° 117-118.

don de Louis XV était rappelé. Il apparut bientôt que deux moyens permettraient d'aboutir à un résultat favorable. Selon le premier, on devait « faire de sorte » que le Roi, informé du vœu des Genevois, prenne de lui-même l'initiative du présent. Le second moyen, plus simple, se bornait à solliciter la bienveillance royale. Malgré la sympathie du Conseil pour le premier procédé, il lui fallut finalement se résoudre à une demande officielle. Le 22 août 1785, une lettre, en ce sens partait pour Paris, à l'adresse de M. de Vergenne, Ministre des Affaires Etrangères ¹.

Une singulière coïncidence voulut qu'une dépêche de M. des Arts quittât Paris le même jour. M. de Vergennes, mandait-il, mis au courant des ambitions genevoises, avait prononcé ces mémorables paroles: « *Le Roi a vos cœurs, il est juste que vous ayez Son Portrait* ² ». Sa Majesté consentit volontiers à confirmer la promesse du ministre. Aussi, le 30 septembre 1785, pouvait-on noter sur le registre du Conseil « que le portrait du Roi a été expédié ³ ».

C'était un des plus récents portraits du souverain, en costume de sacre, œuvre trop connue pour être décrite, d'Antoine-François Callet ⁴ (*pl. XVII, 3*). La copie destinée au Conseil fut exécutée par un artiste habile à ces sortes de travaux nommé Hubert ⁵.

Le portrait de Louis XVI arriva à Genève vers la fin octobre 1785. Le 7 novembre, les Syndics et le Conseil, exprimèrent leur reconnaissance au Roi ⁶ et à M. de Vergennes. Il leur fut répondu le 12 décembre ⁷. Cette lettre clôt l'histoire des portraits français de l'hôtel de ville.

* * *

Seuls exposés dans une salle de l'hôtel de ville de Genève, les trois portraits des souverains français, heureusement préservés des dommages qui auraient pu les

¹ Ibid., CL. 96, f^o 128. Afin d'éviter des complications diplomatiques, la demande adressée à Versailles nécessita une demande semblable à Turin. Sur le don du portrait de Victor-Amédée III et les circonstances de son envoi, on consultera DU BOIS-MELLY, *Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève, depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'Ancien Régime* (1754-1792), Bâle-Genève, 1891, in-16, p. 235.

² Genève, Archives d'Etat, Lettre du Conseil, CL. 96, f^o 138 (29 août 1785).

³ Ibid., t. 2, f^o 1056.

⁴ Le Lt-Colonel MAUMENÉ et le comte L. d'HARCOURT, *ouv. cité*, f^o 481-483, n^o 83-91. Le portrait de Genève est signalé par cet ouvrage. Par contre, on peut encore citer la réplique passée à la vente de Hirsch (Paris, 22 février 1906, n^o 6) et une petite toile (haut. 0 m. 610, larg. 0 m. 510) conservée au musée Fourché à Orléans, qui semble une des premières esquisses du tableau.

⁵ Arch. du Min. des Aff. étr., Mém. et doc. France 2090, p. 37 et 38, septembre 1785. « Un portrait du Roi en pied par Hubert, d'après l'original par Callet, avec 1100 livres pour la bordure, cy 2900 livres. Le portrait cy contre a été envoyé à la République de Genève. »

⁶ Voir ci-dessous, Document n^o 2. Peu après, en remerciement, le Conseil fit l'honneur à M. de Vergennes de lui demander son portrait. C'est apparemment celui qui se trouve à la Bibliothèque universitaire de Genève. Nous laissons au savant catalogue publié par M. Auguste Bouvier le soin de renseigner à ce sujet.

⁷ Voir ci-dessous, Document n^o 3.

atteindre vers la fin du XVIII^e siècle, par exemple, sont « chèrement » conservés par Genève, ainsi que les Syndics et Conseil de 1729, l'avaient promis à un roi de France.

DOCUMENTS.

1. — *Lettre des Syndics et Conseil de Genève à Louis XV pour le remercier de l'octroi de son portrait*¹.

Sire,

Nous avons reçu avec la plus respectueuse reconnaissance le portrait de Votre Majesté que M. De la Closure son Résident nous a remis; cette précieuse marque de la Bienveillance Royale de Votre Majesté pour notre Etat sera conservée chèrement par nous et par notre postérité.

Nous osons, Sire, assurer Votre Majesté que si notre zèle pour son service pouvoit être plus grand, nos cœurs pénétrés de l'honneur que nous recevons, nous y atacheroient plus fortement.

On ne peut rien ajouter à notre respectueuse reconnaissance et aux vœux que nous faisons pour la conservation de la Sacrée Personne de Votre Majesté, pour celle de la Reine votre auguste épouse, pour Mgr le Dauphin et pour la Famille Royale, nous sommes avec un très profond respect, Sire,

De Votre Majesté
les très humbles et très obéissants serviteurs.

LES SINDICS ET CONSEIL de Genève.

2. — *Lettre des Syndics et Conseil de Genève à Louis XVI pour le remercier de l'octroi de son portrait*².

Sire

Votre Majesté, toujours disposée à nous être propice, vient de nous donner encore une marque précieuse des sentiments dont Elle nous honore, en nous envoyant son Portrait.

Pour vous exprimer, Sire, combien nous sommes flattés de ce don, il faudroit que nous puissions vous faire connoitre l'extrême gratitude dont vos bienfaits ont

¹ 13 mars 1730. Arch. du Min. des Aff. étr., Corr. pol. Genève, vol. 45, f^o 68.

² 7 novembre 1785. Arch. du Min. des Aff. étr., Corr. pol. Genève, vol. 95, f^o 314.

pénétré nos cœurs, et l'ardeur infinie avec laquelle nous ne cesserons d'ambitionner la continuation de Votre Royale Bienveillance.

Mais s'il n'est pas en notre pouvoir de vous montrer, Sire, toute notre sensibilité, daignés de moins agréer les protestations de notre respectueuse reconnaissance, et les vœux que nous renouvellerons constamment au Ciel pour la Personne Sacrée de Votre Majesté, pour la Reine Votre Auguste Epouse, pour Mgr. le Dauphin et pour toute la Famille Royale.

Nous sommes avec un très profond respect

Sire

De Votre Majesté

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

Les Syndics et Conseil de Genève.

PUÉRARI.

3. — *Lettre de Louis XVI au Conseil et Syndics de Genève*¹.

Louis, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre; très chers et bons amis Nous avons reçu avec satisfaction les expressions de votre gratitude sur l'envoi de notre Portrait. Nous avons voulu par ce présent vous donner une marque particulière de notre affection. Si vous êtes heureux si votre République prospère, vous nous avez avec joie parmi vos bienfaiteurs. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous éprouvez des peines, vous vous rappelleriez que nous avons été votre apui et que nous vous avons promis de l'être toujours. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait très chers et bons amis en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 12 Décembre 1785.

LOUIS

Gravier de Vergenne.

¹ Genève, Archives d'Etat, Documents historiques, n° 5178.

